



le Bulletin des Lévrieriers
... stop existing and start living !



*Association de protection Animale loi 1901
Déclarée à la préfecture de St Germain en Laye le 25 octobre 2007 – N°783013557*

CONTRAT D'ACCUEIL

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, le premier étant destiné au Bulletin Des Lévrieriers et le second à la famille d'accueil.

Le Bulletin Des Lévrieriers, 6 chemin des Heuleux – 78240 CHAMBOURCY, d'une part ;

Et la famille d'accueil :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ N° carte d'identité : _____

D'autre part, conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Description de l'animal

Le Bulletin Des Lévrieriers remet le Lévrier décrit ci-dessous au particulier (la famille d'accueil), qui déclare l'accepter dans l'état dans lequel il se trouve au jour de la signature du présent contrat.

Nom : _____ Race : _____

Age : _____ Sexe : _____

Couleur : _____ N° de puce : _____

Signes particuliers : _____

Le Bulletin Des Lévrieriers prendra en charge les frais vétérinaires pouvant être nécessaire. Les frais de nourriture sont à la charge de la famille d'accueil.

Article 2 : Vaccinations et tests

Le Lévrier a été vacciné contre la maladie du Carré, contre la leptospirose et l'hépatite contagieuse ainsi que le parvovirus en date du _____

Et contre la rage en date du : _____

Par ailleurs, le Lévrier, s'il vient d'Espagne, a été testé pour la leishmaniose, l'erlichiose et la filariose. Ces analyses se sont révélées : _____

Article 3 – Conditions de détention

La famille d'accueil **s'engage** :

1. à traiter le Lévrier avec douceur, à lui offrir des conditions de vie non stressantes, à lui donner nourriture, soins et habitat appropriés. Ledit Lévrier vivra obligatoirement à l'intérieur du logement, avec sa famille d'accueil.
2. à poser les bases d'éducation, afin qu'aucune mauvaise habitude ne soit prise qui pourrait incommoder sa future famille.
3. à faire porter constamment (même à la maison) au cou du Lévrier une médaille gravée avec son numéro de téléphone. Le jour de la remise du Lévrier, la famille d'accueil doit impérativement venir muni de cette médaille qui sera ajoutée à celle de l'association sur le collier remis le jour de la prise en charge.
4. à communiquer à l'Association tout changement d'adresse ou de situation personnelle.
5. à n'abandonner **EN AUCUN CAS** le Lévrier dans un refuge ou une pension et à ne pas le céder ou le vendre à un tiers. En cas de problèmes personnels ou d'adaptation empêchant le maintien du Lévrier dans la famille d'accueil cette dernière s'engage à contacter **UNIQUEMENT** l'association qui reprendra le Lévrier sans restriction afin de lui trouver une nouvelle famille.
6. à tout mettre en œuvre afin d'assurer, en toutes circonstances, la sécurité du Lévrier qui lui est confié.
7. à tenir l'association très régulièrement informée de l'évolution du Lévrier la renseignant sur son caractère et son comportement, afin de contribuer activement à la réussite du futur placement.
8. à recevoir, sans préavis, un délégué du Bulletin Des Lévrieriers, chargé du contrôle des conditions de vie et du bien être du Lévrier. Si le délégué constate de graves manquements quant aux conditions dans lequel le Lévrier est maintenu, il sera habilité à le récupérer sur le champ.
9. à ne pas l'utiliser pour la course sur cynodrome commercial ou pour la chasse.

10. à faire respecter sous son toit le bien être du Lévrier par des tiers et par les membres de sa famille (enfants...).
11. à se conformer aux indications de l'association en ce qui concerne la santé et les soins à apporter au Lévrier.
12. La famille d'accueil reconnaît avoir pris connaissance de l'état sanitaire du Lévrier et avoir été parfaitement informé si le Lévrier souffre d'une pathologie connue au jour de la prise en charge et à dispenser le traitement adéquat, le cas échéant.
13. La famille d'accueil déclare être ni maître-chien, ni chasseur. Le non respect des termes de ce contrat entraînera la révocation du placement et autorisera le Bulletin Des Lévrieriers à reprendre immédiatement ledit Lévrier.

La famille d'accueil déclare être consciente des responsabilités particulières qu'implique la surveillance d'un Lévrier qui a été entraîné pour la chasse et à veiller à ce qu'il ne soit pas un danger pour les petits animaux.

A la signature du présent contrat, la famille d'accueil devra fournir une copie de sa pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que le nom et le n° de sa police d'assurance responsabilité civile : _____

Le Lévrier accueilli pourra être adopté en priorité par la famille d'accueil si celle-ci en manifeste le désir et si les conditions requises dans le contrat de placement BDL sont réunies. L'association RESTE PROPRIETAIRE du Lévrier confié ce jour. Ce dernier BÉNÉFICIE DE LA PROTECTION DU BULLETIN DES LÉVRIERS, l'association doit être contactée en premier lieu pour toute décision concernant le Lévrier.

***ATTENTION** : La famille d'accueil n'est pas autorisée à lâcher le Lévrier qui lui est confié et ce même dans un endroit clôturé. En cas de fuite du Lévrier, la famille d'accueil devra verser à l'association le montant minimum du don habituellement réglé pour un placement (250 €).*

Fait à _____ le _____

Signature pour le Bulletin Des Lévrieriers

Signature de la famille d'accueil
qui déclare avoir pris connaissance des engagements du présent contrat **et l'accepte sans aucune réserve.**

(mention manuscrite : « lu et approuvé »)